Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900831-20260320-2026_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseiller-e-s en exercice **: 11**
Présent- e-s : 11
Absent-e-s excusé-e-s : 0

Le conseil municipal de la commune de l'Ile de SEIN, régulièrement convoqué, le lundi 16 mars deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Mairie, le vendredi 20 mars deux mille vingt-six, **sous la présidence de** : M. Didier FOUQUET, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. Didier FOUQUET, Mme Corinne MADEC, M. Stéphane LE GOLVAN, Mme Françoise BLOC'H, M. François SPINEC, M. François GUYVARC'H, Mme Catherine BEUREL – VIERRON, Mme Fabienne SOSSON, M. Pascal SOSSON, Mme Marie-Noëlle GUILCHER, M. Guenaël FOUQUET

Secrétaire de séance :

Mme Françoise BLOC'H, Conseillère Municipale

DELIBERATION N° 007
Election des adjoints au maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900831-20260320-2026_07-DE

- 11 suffrages exprimés pour la liste composée de Mme MADEC Corinne, M. GUYVARC'H François et Mme BEUREL – VIERRON Catherine ;

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Mme MADEC Corinne ;

INSTALLE

- Madame MADEC Corinne en qualité de 1ère adjointe ;
- Monsieur GUYVARC'H François en qualité de 2e adjoint ;
- Madame BEUREL – VIERRON Catherine en qualité de 3e adjointe ;

AUTORISE Monsieur FOUQUET Didier à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à L'Ile de Sein, le 20 mars 2026,

Le Maire,
Didier FOUQUET.

MAIRIE de L'ILE-DE-SEIN
FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire dès transmission au contrôle de légalité et publication et/ou notification

- Transmis au représentant de l'Etat le : .....

- Affiché le : .....